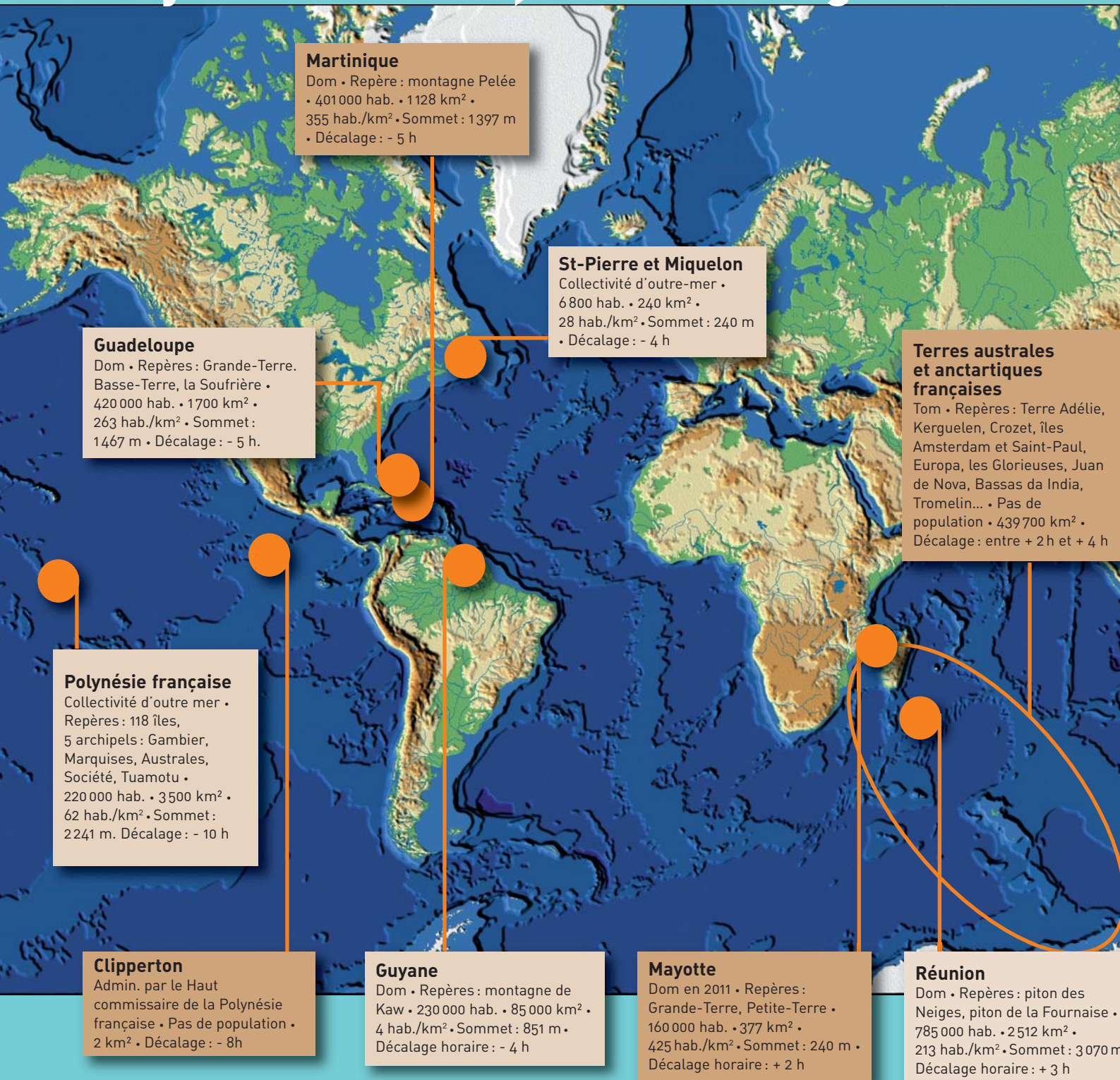


80% de la biodiversité mondiale est présente dans ces territoires français.
L'outre-mer représente 97% du domaine marin français.

LE D

Biodiversité des outre-mer

Enjeux universels, solutions singulières



SOMMAIRE

- 21 Outre-mers, univers divers.
- 22 Vincent Boulet : « Les erreurs. On va les payer très cher. »
- 24 Laure Bourraqui-Sarré : « Il nous a fallu adapter le cahier du garde. »
- 25 Michel Cantou : « Pour la sécurité des agents, une formation spécifique au milieu tropical. »
- 26 Sandrine Chalvet : « Ici, les missions de police sont plus dangereuses. »
Jean-Baptiste Schneider : « La nature est au centre de l'économie. »
- 27 Laoumi Aboutoïhi : « L'enquête publique en shimaorais ! »
- 28 Pas de salut sans réseautage.
- 29 Léon Razafindrakoto : « L'étranger, c'est moi. »
- 30 Les habitants des atolls définissent leurs règles en référence à leur culture.
- 31 En Polynésie, l'analyse écorégionale marine vient de s'achever.
- 32 Prendre en compte l'histoire et l'organisation sociale.

Wallis et Futuna

Dom • 14 100 hab. • 215 km² •
66 hab./km² • Sommet : 765 m •
Décalage : + 11 h

Nouvelle Calédonie

Collectivité à statut particulier • Repères :
Grande-Terre, îles Loyauté, Chesterfield
et Bellona, Hunter et Matthew, autres
îles... • 207 000 hab. • 18 576 km² •
Densité : 11 hab./km² • Sommet : 1 628 m •
Décalage horaire : + 9 h

Coordonné par l'Aten, le programme Temeum vise au renforcement des capacités des gestionnaires d'espaces naturels d'outre-mer (formations, informations, mise en réseau, développement d'outils, co-financement d'actions).
<http://outremer.espaces-naturels.fr>

Outre-mers
Univers divers

Terres glacées antarctiques, archipels sub-antarctiques, archipels de l'Atlantique nord, atolls, îles hautes de Polynésie, îles volcaniques et calcaires des Antilles, forêts tropicales primaires de Guyane... Avec son éparpillement géographique, l'outre-mer français présente une diversité de cultures, de paysages, de milieux naturels et d'espèces emblématiques. 80 % de la biodiversité du territoire français se trouve outre-mer.

La France se situe dans le top 10 des pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées. Les enjeux marins y sont fondamentaux. En effet, avec l'outre-mer, la France possède le deuxième domaine marin au monde, le seul à s'étendre à la fois sur trois océans.

Enjeu universel : chacun s'accorde sur le niveau de responsabilité de la France et des ultramarins pour préserver cette biodiversité.

À ce titre, les meilleures initiatives conduites dans l'outre-mer français ont vocation à rayonner dans leurs sphères géographiques régionales : arc antillais, océan indien, pacifique... Elles sont le reflet des acteurs engagés dans la gestion des espaces naturels et de la préservation de la biodiversité.

Aussi, protéger ce patrimoine revient à protéger la diversité culturelle et les modes de vie propres à ces régions.

Mais concrètement, comment faire

au jour le jour ? Comment cette responsabilité se répartit-elle entre les prérogatives nationales et locales ? Les gestionnaires d'aires protégées de métropole ne peuvent-ils pas mieux bénéficier des expériences et acquis des outre-mers ? Comment intégrer dans sa pratique professionnelle les fortes identités culturelles des populations ? Et, dans ces territoires plus qu'ailleurs, comment concilier développement social et économique avec préservation de la biodiversité ?

En effet, presque toutes les régions françaises d'outre-mer localisées dans la ceinture inter-tropicale font face à une situation socio-économique particulière : d'un côté, la population augmente rapidement (plus de la moitié des Guyanais sont âgés de moins de 25 ans), de l'autre, le taux de chômage est partout largement plus élevé qu'en métropole. Protéger la biodiversité comme base d'un capital économique endogène, créateur de revenus et d'emplois locaux, implique de ne pas considérer ces territoires comme en sursis mais comme en devenir.

L'échange d'expériences et des voies nouvelles explorées dans chacun de ces territoires doit nous conduire à adopter les solutions singulières qui répondront à cet enjeu universel. ●

Romain Renoux - WWF

reservenaturelle@domacces.com

Carole Martinez

Agence des aires marines protégées
carole.martinez@aires-marines.fr



INFOS PÉDAGOGIQUES

Le projet de loi Grenelle 2 vise l'outre-mer

Présenté comme « la boîte à outils juridique » du Grenelle de l'environnement, le projet de loi dit Grenelle 2¹ est un texte d'application et de territorialisation de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009. L'article 56 de cette loi est dédié à l'outre-mer. Il concerne notamment la sauvegarde de la biodiversité et des ressources naturelles. Il vise à mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée, de protection des habitats et des espèces sauvages (tant terrestres que marines), comparables à ceux de métropole lorsque ces derniers ne sont pas applicables (Natura 2000 ne s'applique pas outre-mer).

Il s'agit également de valoriser les biotechnologies vertes et bleues : en incluant notamment les plantes et espèces médicinales dans la pharmacopée française, en veillant à l'application des articles 8 et 15 de la convention sur la diversité biologique (5/06/1992).

La loi Grenelle 1 visait à réaliser, d'ici fin 2010, un inventaire de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, notamment en Guyane.

Par ailleurs, des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens doivent être menées par le biais du renforcement de l'initiative française sur ces récifs ou sur des espaces marins protégés.

Déclinaison pratique. Certaines dispositions à l'étude concernant l'ensemble du territoire français sont particulièrement pertinentes au regard des enjeux outre-mer. Il s'agit de mettre en place des Plans d'action espèces menacées : 131 plans d'actions sur la période 2009-2013, dont 88 concernent des espèces présentes en outre-mer en danger critique d'extinction au niveau mondial. Autre exemple : consolider le réseau des conservatoires botaniques nationaux par la création de conservatoires en Guyane, Martinique et Guadeloupe. En mer, les dispositions relatives aux documents stratégiques de façade (littoral) doivent être adaptées à la situation particulière des collectivités d'outre-mer. Par ailleurs, le texte vise l'autonomie énergétique en 2030 pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion. ●



© Bruno Dutreix

ÎLE DE LA RÉUNION

Les erreurs ? On va les payer très cher

Ancien directeur du Conservatoire botanique national de Mascarin (île de La Réunion), Vincent Boulet nous donne quelques clés pour comprendre comment se pose la question de la sauvegarde de la biodiversité dans ces territoires d'outre-mer.



ENTRETIEN AVEC
VINCENT BOULET

Après sept ans passés à l'île de La Réunion, Vincent Boulet est actuellement directeur scientifique du conservatoire botanique national du Massif central. vincent.boulet@cbtnmc.fr

1. Le projet de loi « portant engagement national pour l'environnement » a été adopté par l'Assemblée nationale le 3 mai 2010. À l'heure où nous mettons sous presse, il doit encore être discuté en Commission mixte paritaire (le 16 juin). Voir encart page 8.

Vu de métropole, on parle de l'outre-mer comme d'un ailleurs pluriel et si l'on s'accorde sur une différence, on ne sait trop laquelle. On sait juste que là-bas, les enjeux de biodiversité sont « énormes » avec plusieurs o pour bien souligner la difficulté et l'urgence à agir. Mais comment qualifier et comprendre la spécificité d'un travail de gestion outre-mer ? Ancien directeur scientifique du Centre botanique national des îles françaises de l'océan indien, Vincent Boulet a tra-

Une ambaville jaune, millepertuis arborescent indigène de La Réunion, devant la plaine des Cafres et le piton des Neiges, plus haut sommet de l'île (3 070 m).



vallé sept ans à la Réunion. Il n'a de cesse d'expliquer pourquoi et comment la réflexion ne s'y « pose » pas dans les mêmes termes qu'en France métropolitaine. « Dans l'hexagone, explique-t-il, la biodiversité est issue de l'activité humaine. Quand le gestionnaire veut savoir ce qu'il doit conserver, réhabiliter, renaturer, il prend pour référent une diversité complexe, façonnée par l'homme au cours des siècles. Nos pelouses par exemple : nous apportons une valeur à cette biodiversité secondaire, laquelle possède un caractère culturel.

Juste la diversité primaire.

A contrario, dans ces systèmes insulaires, seule compte la biodiversité organisée autour des milieux primaires». Se faisant plus imagé, Vincent Boulet poursuit : « Ce qui est anthropique, exotique, c'est l'ennemi ! »

Il semble logique, en effet, de donner priorité à la conservation des milieux à vocation primaire. Les derniers existants à l'échelle mondiale ! Leur perte serait telle qu'elle serait impossible à compenser. Du coup, la diversité secondaire n'a pas d'intérêt au

titre de sa conservation. « Les savanes, par exemple », poursuit le directeur du conservatoire botanique national, « ces constructions anthropogènes sont intéressantes, mais elles existent aussi ailleurs. Ce n'est pas le cas des pelouses altimontaines



Les enjeux de la conservation sont simples : **préserver des milieux primaires qui n'existent nulle part.** Ce qui ouvre des conflits de gestion du territoire.

ou des milieux de très haute altitude qui développent un taux d'endémisme frisant les 100 % et qui constituent une priorité absolue. »

Nature et société. La conservation vise donc à laisser, le plus possible, ces territoires hors de l'emprise de l'homme. Une position sous-tendue par des enjeux sociaux. Vincent Boulet confirme : « Impossible d'allier nature et société, le principe même est contradictoire, les deux sont en concurrence. Cela signifie que leur

place réciproque doit être délimitée et contingentée. Or avec 800 000 habitants, l'île de la Réunion connaît une croissance économique permanente et une démographie galopante.

L'acuité du problème réside entre la nécessité de préserver la biodiversité et celle de consacrer de l'espace au développement des sociétés humaines. Clairement, le gestionnaire est au centre d'un conflit pour l'aménagement du territoire.

Un conflit d'autant plus dur que, depuis toujours, la société réunionnaise s'est construite en puisant sur les milieux primaires. Qu'elle ait eu besoin de ressources ou d'espace, elle a « pris » sur la nature.

Quel rapport à la nature.

Les peuples de ces îles sont toujours, majoritairement, dans cette représentation d'une nature qui peut être asservie et servir (en usant d'outils de moins en moins traditionnels). On braconne énormément par exemple. Or, pour mettre en œuvre les politiques

L'accompagnement vers cette transformation est aussi au cœur du métier du gestionnaire d'espaces naturels. C'est pourquoi, par exemple, les équipes du parc national tentent de mettre en place des programmes susceptibles de modifier ce référent. »

Coercition. L'évocation de la coercition, ou plus concrètement d'une seule police de la nature, pour modifier les comportements humains fait tressaillir Vincent Boulet. « Quand vous avez connu l'esclavage et la domination des colons, l'interdit représente le pouvoir du colonisateur qu'il n'est pas illégitime de transgresser. Et du reste, ne vous y trompez pas, lorsque vous venez de l'extérieur, quoi que vous fassiez, vous êtes identifié au gouvernement, à l'autorité. C'est pourquoi pratiquer la culture de l'interdit est contre-productif. Elle prive la population du sentiment de liberté associé à la nature, elle suscite l'opposition. »

On en conclura que la gestion de la biodiversité, à la Réunion en tout cas, nécessite de travailler afin que l'interdit devienne une décision collective.

Humilité. Cette humble posture du gestionnaire envers les populations locales se double d'une même humilité envers le milieu. En métropole, on est capable d'intervenir sur une tourbière, on sait comment gérer les pelouses, comment mener des conduites pastorales... Mais, face aux milieux primaires, il faut bien admettre l'ignorance.

On connaît si peu de choses sur leur fonctionnement.

« De fait, la grande spécificité de ces milieux primaires c'est notre absence de référence en matière de conservation. On est dans l'expérimental total, complète Vincent Boulet qui poursuit, les erreurs ? On va les payer très cher. » Il y a donc une chose à retenir : ici plus qu'ailleurs, agir avec précaution. ●

Moune Poli

Ils en témoignent

Que les causes soient géographiques, historiques ou sociales, la situation outre-mer est toujours spécifique. Les gestionnaires peuvent rarement utiliser, tels quels, les outils génériques. Ils doivent également développer compétences et connaissances propres aux besoins de leur territoire. Quelques exemples montrent comment ils s'adaptent. Faisant d'ailleurs, ici ou là, figure de précurseurs.

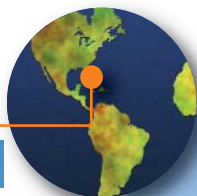
L'adaptation des outils initiés ailleurs s'avère impérativement nécessaire



GUADELOUPE

LAURE BOURRAQUI SARRÉ

Chef de projet ONF à la direction régionale de Basse-Terre.



« Il nous a fallu adapter le cahier du garde »

En Guadeloupe, la gestion des cinquante pas géométriques¹ protégés par le Conservatoire du littoral est assurée par les gardes du littoral communaux. L'ONF et le Parc national confortent cette gestion courante par un entretien des écosystèmes. Or, à la variété des intervenants se superpose une variété d'outils : efficaces, perfectibles, complémentaires mais non coordonnés et donc peu opérationnels pour la programmation de la gestion des sites dans son ensemble.

Aussi, en 2008, le Parc national et l'ONF décident de développer une base de données numérique commune aux deux organismes en analysant les avantages et les inconvénients de chacun des outils.

L'ONF dispose d'un cahier du garde. Celui-ci est renseigné manuellement pour chaque site. Il s'agit d'un tableau de bord composé d'une fiche de description initiale, de fiches d'intervention et de fiches de bilan, lesquelles synthétisent les actions engagées dans l'année. Cet outil est donc assez complet mais un document manuel est quelquefois difficilement lisible. Par ailleurs, il ne garantit pas la rigueur et la rapidité de synthèse d'une version numérique.

Les agents du Parc national renseignent, quant à eux, une base de données informatique qui recense les infractions sur site. Les informations qu'elle offre sont par conséquent incomplètes pour assurer un suivi de la gestion courante des sites.

Pendant un an, le choix des rubriques, l'organisation des données et la fonctionnalité de la base font l'objet d'échanges en-



Occupation illicite des terrains du Conservatoire sur la commune de Pointe noire (anse Caraïbe).

1. Bande littorale présente dans tous les départements d'outre-mer, large de 81,20 mètres. Elle est calculée à partir de la ligne des plus hautes marées. En Guadeloupe, parmi les 8000 ha protégés par le Conservatoire du littoral, 1800 ha concernent les cinquante pas géométriques.

tre nos deux structures. C'est Alain Ferchal, géomaticien au service Systèmes d'information qui assure le développement du progiciel tandis qu'à l'ONF nous en testons les fonctionnalités. Aujourd'hui, ces données spatialisées sont accessibles par internet. Elles permettent de suivre l'état du foncier (occupations illicites, bornage, acquisition de nouvelles parcelles), d'assurer la gestion écologique (évolution des milieux, suivi des travaux de restauration, propositions) et, également, l'accueil du public (état des équipements, recensement des besoins). La prochaine étape visera à permettre aux gardes du littoral communaux d'accéder à cette base. Après une période test, une extension de l'outil vers d'autres territoires pourra même être envisagée. ●

laure.bourraqui-sarre@onf.fr

© Laure Bourraqui-Sarré



Le risque de **se perdre** est bien réel.



GUYANE

MICHEL CANTOU



Président d'Innovaqua.
Association d'aide au développement et à la valorisation des zones et activités aquatiques littorales et continentales.

« Pour la sécurité des agents, une formation spécifique au milieu tropical »

Immense mer végétale dont la démesure peut inquiéter, la forêt équatoriale amazonienne ne présente pas plus de menaces que n'importe quel autre milieu extrême. Sa dangerosité cependant est liée à la richesse du contexte naturel qui expose l'agent à une variété de situations techniques et environnementales.

Dans ce milieu tropical humide, l'eau est omniprésente, les cours d'eau sont quasiment les seules voies de communication et nécessitent de maîtriser des savoir-faire spécifiques. Sur terre, la densité de la forêt peut amener à se perdre. L'agent devra savoir progresser, s'orienter, connaître les dangers et apprendre à survivre en situation d'isolement. Il devra aussi posséder des notions médicales et de premiers soins.

Début février 2010, cinq jours de stage inscrits au catalogue de l'Atelier technique des espaces naturels et organisés par Innovaqua visaient à faire progresser la sécurité des agents évoluant en milieu tropical. Les compétences croisées de six personnes ont été nécessaires pour répondre aux besoins de quinze stagiaires originaires des parcs de Guadeloupe, de Guyane et amazonien.

Sur terre. Outre la description d'une carte IGN et de ses courbes de niveau, des exercices de déplacement en forêt visaient à savoir utiliser une boussole, orienter une carte, intégrer la Déclinaison magnétique rapportée (DMR) ; sans compter la maîtrise des astuces permettant de s'orienter avec le soleil, les cours d'eau, la montre, etc.

Lors d'exercices pratiques, des équipes de quatre personnes ont évolué en forêt démontrant, grande leçon de l'atelier, que se perdre peut rapidement devenir une réalité.

L'installation des bivouacs a également fait l'objet d'un atelier. Comment choisir son emplacement, monter le hamac,

le protéger de la pluie, le sécuriser en élaguant au ras du sol pour éviter d'être exposé aux piqûres d'insectes ou aux animaux la nuit venue ? Enfin, apprendre à allumer un feu. Essentiel en milieu humide, il réchauffe, rassure, protège et n'est pas évident à réussir.

Face à certaines situations, la formation s'est faite médicale. Le docteur Nicolas Heran a expliqué la composition d'une trousse de survie, le brancardage de fortune, la réanimation cardio-respiratoire.

Sur l'eau. Unique voie de communication, exception faite de l'hélicoptère, l'eau représente une des principales causes d'accidents en forêt : par noyade.

L'habileté des piroguiers à manœuvrer détermine la sécurité du groupe. Le passage d'un saut par exemple est une manœuvre très technique. Non-navigable au moteur, l'endroit est jalonné de pierres et le débit du fleuve est tel que la configuration apparaît comme un torrent bouillonnant. La mise en œuvre a mis en exergue quelques points de sécurité à améliorer tel le fait, avant le saut, de troquer ses lourdes chaussures de marche contre d'autres, plus légères, permettant de nager en cas de chute.

Mais ici comme ailleurs la réussite d'une mission passe par une planification de l'objectif et des moyens humains et structurels à mettre en œuvre : désigner un chef de mission, lister le matériel nécessaire, les moyens de transport, les rations alimentaires, les réserves d'eau, etc. Étudier la cartographie du parcours, identifier les obstacles, envisager le timing de progression, prévoir les lieux de bivouacs, convenir d'un contact régulier avec l'employeur par téléphone satellitaire, etc. La sécurité est l'art d'anticiper. ●
m.cantou@hotmail.fr



Chargée de formation Aten
collaboratrice sur le programme Temeum

SANDRINE CHALVET

« Ici, les missions de police sont plus dangereuses »

Concevoir et animer des formations au commissionnement, comme nous avons pu le faire pour les agents en Guyane, suppose de répondre à des besoins propres liés à une réalité professionnelle spécifique.

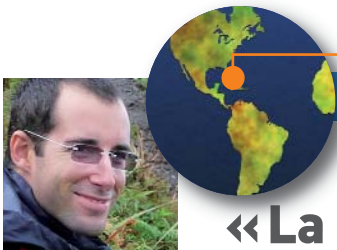
Point névralgique donc : connaître les besoins.

Or ici, tout d'abord, le rapport à la nature est différent. Celle-ci est nourricière (chasse, cueillette), guérisseuse, spirituelle. Il en découle une dépendance directe à l'environnement qui peut rendre les missions de police plus dangereuses (mais aussi des échanges plus concrets en formation). À acquérir donc : une connaissance des habitudes, des langages et des milieux, laquelle s'avère essentielle pour éviter de se mettre en danger. La formation doit nécessairement aborder la problématique du territoire concerné en s'intéressant aux particularités des activités, des espèces et des sites. Ainsi, de même qu'en Guyane, les exercices et examens répondent à la délicate question du ramassage des œufs de tortues ; à la Réunion, les gardes sont amenés à « plancher » sur la cueillette d'herbes médicinales.

D'ailleurs, pour rester connecté à la fois au terrain et à ses acteurs, nous avons fait en sorte que les volets pratiques soient animés par les brigades de police de l'environnement locales comme l'ONCFS, la Brigade nature océan Indien, le Parc national de Guadeloupe ou encore la Brigade nature Mayotte. Conçu depuis la métropole, les principaux facteurs conditionnant la conception et l'animation d'une formation en outre-mer sont le temps, l'éloignement et le coût induit. Or, si concernant les missions de police, les compétences attendues sont partout les mêmes, les formations en outre-mer sont toujours plus courtes. Il nous a donc fallu revoir les objectifs et les outils pédagogiques dans un esprit plus synthétique, plus opérationnel : guide de l'agent commissionné en outre-mer, tableau d'infractions spécifiques à chaque site...

Cependant, de tous ces éléments, l'identification des besoins reste le point faible ; organismes de formation et employeurs doivent travailler ensemble pour approfondir le sujet. ●

sandrine.chalvet@espaces-naturels.fr



MARTINIQUE

JEAN-BAPTISTE SCHNEIDER

Directeur régional à l'Office national des forêts en Martinique

« La nature est au centre de l'économie »

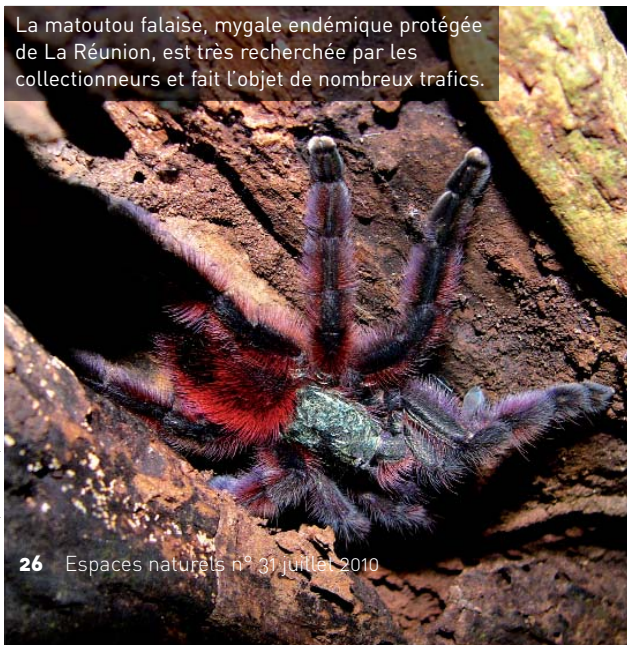
Avec près de 400 habitants au km², la mise en place d'un réseau de réserves biologiques en Martinique constitue une réponse pour la sauvegarde de la biodiversité en forêt publique. Ainsi, la réserve biologique intégrale de la montagne Pelée a été créée en 2007. Suivie bientôt par la réserve intégrale de Prêcheur-Grand'Rivière, elles offriront, à elles deux, un espace protégé continu de la mer jusqu'au point culminant de l'île. Mais la tâche n'a pas été aisée pour les ges-

tionnaires de l'ONF qui ont piloté le chantier.

Dans une île où l'espace et les ressources sont limités, la forêt constituait le fondement de l'économie et les habitudes sont restées. Le gestionnaire a dû faire l'inventaire des usages. Et, que les pratiques soient traditionnelles ou récentes, les intérêts sont divers et nombreux ! Pour l'agriculture et la pêche (confection des casiers), les habitants prélèvent du bois d'œuvre et de jeunes tiges. Ils cueillent des plantes à valeur thérapeutique ou culinaire. Les jardins créoles (bananiers, cocotiers...) se sont développés et avec eux, l'introduction d'espèces exotiques. Des familles squattent en forêt...

Dans le domaine de l'économie touristique, la randonnée pédestre a de plus en plus d'adeptes et des problèmes apparaissent sur les crêtes sensibles à l'érosion. À noter aussi, la pratique du canyoning, de grands raids, du camping, du bivouac... La liste ne se veut pas exhaustive, elle souligne toute la difficulté de mettre en place une réserve intégrale. Or, vu la taille des surfaces mises en réserve (3 000 ha), aucune police ne saurait être efficace. La gestion de tels espaces réside donc, nécessairement, dans la concertation et la responsabilisation des habitants et des touristes.

Panneaux d'informations axés sur la réglementation et l'intérêt patrimonial du site, communiqués de presse... sont les outils de l'immédiat. L'éducation à l'environnement est ensuite la voie primordiale. ● jean-baptiste.schneider@onf.fr



La matoutou falaise, mygale endémique protégée de La Réunion, est très recherchée par les collectionneurs et fait l'objet de nombreux trafics.



Participation de la mission « parc marin » à une pêche traditionnelle au djarifa (tissu faisant office de filet) en vue d'étudier cette pratique.



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

LAOUMI ABOUTOÏHI

Chargé de mission à l'Agence des aires marines protégées

« L'enquête publique : en shimaorais ! »

L'aboutissement du processus de concertation qui, en janvier dernier, a donné naissance au Parc naturel marin de Mayotte ne doit rien au hasard. Faire cheminer les populations vers l'acceptation d'un tel parc supposait nécessairement d'être compris avant même de comprendre les réalités sociales, économiques et culturelles. La mission¹ a donc pris en compte le fait que nombre de Mahorais maîtrisent encore mal la langue française. Ainsi, les deux langues majoritairement parlées sur l'île (shimaorais et shibushi) ont été systématiquement employées lors des échanges destinés à recueillir les avis et dans les explications destinées à promouvoir le parc. Dans le même esprit, la mission comptait trois agents recrutés localement et susceptibles de percevoir plus intuitivement les hommes et les réalités.

L'équipe a ainsi sillonné les dix-sept communes de l'île pour expliquer le projet. Elle a mené des entretiens avec les pêcheurs, les aquaculteurs, les acteurs du tourisme afin de saisir les enjeux et problématiques de cette pêche vivrière.

Prendre en compte les usages s'est également avéré indispensable. La pêche au djarifa par exemple, est-elle ou non destructrice? Celle-ci, pratiquée majoritairement par les femmes, consiste à prélever de petits poissons à l'aide d'un tissu faisant office de filet. Pour savoir s'il y a lieu de promouvoir cette pratique traditionnelle ou s'il convient de l'adapter afin de la rendre respectueuse de la ressource halieutique, une étude a été initiée avec une forte implication des femmes adeptes de cette pêche.

Par ailleurs, dans ce contexte où les gens participent difficilement (difficultés de déplacements, d'appropriation du projet...), une réflexion sur la mise en place de moyens adaptés a fait jour. Les registres déposés en mairie ne devaient pas restés vides de remarques! Ainsi la communication s'est faite au travers d'articles de presse, de spots TV et radio, là encore en langues locales.

Quant aux propositions ouvertes à enquête publique et concernant par exemple les limites du parc ou les orientations de gestion, elles ont été déposées en mairie accompagnées d'un film en langues locales et diffusé en continu.

Un des points forts de cette concertation repose sur la mobilisation de personnes « relais » dans chaque commune : des agents du conseil général. Là encore, des hommes du terrain. Un atout indéniable! ● laoumi.aboutoïhi@aires-marines.fr

1. Placée sous l'autorité du préfet, la mission a été mise en place par l'Agence des aires marines protégées.

OBSERVATOIRE NATIONAL POUR LA BIODIVERSITÉ

L'outre-mer enjeu de connaissance

À u centre des enjeux pour la biodiversité : l'outre-mer et la nécessité d'élaborer des scénarios sur les changements futurs. Il est indispensable de synthétiser toutes les connaissances éparées mais aussi d'obtenir des séries longues de données, complémentaires. Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) vise depuis 2007 à la caractérisation et la structuration de l'ensemble de la connaissance disponible. Il s'appuie sur les nombreux systèmes d'observation et d'inventaire de la biodiversité existant. Avec la loi Grenelle 1, 2010 a vu la création de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB). Il a pour objectif, via des jeux complets d'indicateurs, de porter à connaissance l'état et l'évolution de la biodiversité, ainsi que les liens entre les activités humaines et la biodiversité. Il croisera les informations de synthèse produites par le SINP avec celles issues des autres systèmes d'information. Il s'articulera avec les nombreuses initiatives internationales comme la plate-forme sur la biodiversité « IpBes » actuellement à l'étude. Une réflexion est en cours visant à missionner, dans les différents outre-mers, des organismes relais qui porteront le projet de SINP. Des indicateurs spécifiques devront être développés. ● Avec le concours de **Luc Mauchamp** et **Claude-Anne Gautier**



GUYANE - GROUPE D'ÉTUDE ET DE PROTECTION DES OISEAUX

Pas de salut sans réseautage

Conserver la biodiversité ultra-marine suppose d'intégrer des réseaux. Mutualiser informations, outils et analyses conditionne l'efficacité de l'action. Le Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane fait la démonstration.

Agir pour l'avifaune en Guyane ! Afin de définir les espèces prioritaires, relayer des programmes globaux de conservation, valoriser ses données et son expérience, le Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane (Gepog) est en lien quotidien avec la coordination de *BirdLife* Amériques à Quito (Équateur). Cette proximité permet la prise en compte des enjeux de conservation de Guyane dans les programmes de la sous-région comme dans ceux de l'ensemble du continent américain.

Ainsi, les résultats des comptages annuels des oiseaux d'eau sont transmis directement à Wetlands Argentine et la Guyane figure dans le plan de conservation des oiseaux d'eau des Amériques.

Par ailleurs, l'outre-mer ne bénéficie ni de la directive Oiseaux, ni de la directive Habitats, faune, flore ni, donc, du dispositif Natura 2000. Aussi, privée de ces trois piliers des politiques de conservation de la nature, la Guyane définit des sites d'importance mondiale pour la conservation des oiseaux (*Important birds areas*-IBA) sur la base de critères mondiaux établis par *BirdLife international*.

Ancrage national. L'enjeu est de faire reconnaître cette labellisation IBA au niveau des instances administratives et institutionnelles nationales et locales afin de nourrir les orientations juridiques et financières des politiques de conservation françaises.

L'articulation avec les réseaux d'ONG nationaux s'avère alors indispensable. Le Gepog s'appuie d'ailleurs sur la fédération France nature environnement pour le conseil juridique et le portage politique.

Dans la même veine, l'appui de cette fédération, celle de l'UICN, ainsi que celle des membres du Conseil national de la protection de la nature, a permis de déboucher sur l'établissement d'un schéma d'orientation minier satisfaisant. La Ligue pour la protection des oiseaux,



Un coq de roche, dans la montagne de Kaw.

L'outre-mer ne bénéficie ni de la directive Oiseaux ni de la directive Habitats ni, donc, du réseau Natura 2000.

représentante de *BirdLife* en France, est partenaire d'actions de protection, de lobbying ou de valorisation des associations ultramarines. Dans le domaine des espaces naturels protégés, le Gepog est également lié à Réserves naturelles de France et bénéficie ainsi des initiatives de formation du réseau Temeum (Terres et mer ultramarines). Deux autres structures nourrissent également les réflexions : les conservatoires d'espaces naturels et le Conservatoire du littoral.

Enjeux institutionnels et législatifs.

L'appui de ce panel d'acteurs métropolitains est indispensable pour porter auprès des ministères en charge de l'environnement et de l'outre-mer des améliorations législatives et pour se faire l'écho des attentes spécifiques des associations locales. La Guyane par exemple, est le seul département français où les espèces d'oiseaux non protégées sont, par défaut, chassables. Sur ce territoire où n'existe pas de fédération de chasse, il n'y a ni période définie, ni quota, ni permis de chasse. De tout le bassin amazonien, la France est ainsi presque le seul pays

où le tapir, espèce pourtant menacée, est chassable. Heureusement les dernières « orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats » ont permis d'interdire sa commercialisation.

Parfois, les pays frontaliers de la Guyane comprennent mieux ses enjeux écologiques que la France. Une incohérence à laquelle il est urgent de remédier, en s'inspirant, si nécessaire, du cadre législatif souvent plus strict de nos voisins en matière de protection de la biodiversité. ●

Nyls de Pracontal - Directeur du Gepog
ass.gepog@wanadoo.fr

Julie Riegel - Mission internationale LPO
julie.riegel@lpo.fr

EN SAVOIR PLUS

www.gepog.org.
Propositions des associations ornithologiques ultramarines aux députés et eurodéputés en matière de leviers juridiques et financiers : « Avifaune des Dom : un patrimoine, un atout. »





Léon Razafindrakoto

Conservateur de la réserve de Kaw

GUYANE

L'étranger, c'est moi

A boutira, aboutira pas ? La réserve de Kaw transformera-t-elle un deuxième essai pour établir son plan de gestion ? À chaque fois, jusqu'ici, le document n'a pu aboutir car trop vertement rejeté par la population. Depuis quelques mois cependant, le climat a changé avec l'arrivée de Léon Razafindrakoto. Malgache en terre guyanaise, le conservateur affiche près de vingt années d'expérience dans divers pays et une façon toute personnelle d'aborder la question.

« Tout repose sur le processus relationnel, narre-t-il. Le village de Kaw abrite une cinquantaine d'habitants permanents. La réserve est leur lieu de vie et leur source de revenus. Je suis arrivé dans un contexte difficile où les gens n'avaient reçu que des promesses d'un quotidien meilleur. En réalité, la protection ne leur apporte que des contraintes. Leurs problèmes, leurs questions n'étaient pas pris en considération. Le climat était à la défiance et à la démotivation. Certaines personnes sont illettrées mais, ici, elles sont chez elles depuis des généra-



Le conservateur affiche **une façon toute personnelle** d'aborder la question.

tions ; et vous, intrus venu restreindre leur liberté, que représentez-vous ? Ces gens sont les descendants des esclaves, en êtes-vous conscients ?

Pour ma part, j'avais une vision claire de ma posture : je représentais l'autorité, sans légitimité.

Aussi, j'ai joué la transparence des relations humaines, de l'écoute. J'ai pris le temps de taper aux portes, d'aller vers les gens dans la rue, de discuter comme on palabre pour soupeser et rencontrer l'autre. C'est à nous, « étrangers », d'aller vers les gens. Eux, ils nous regardent, ils nous surveillent, se demandent si nous sommes vraiment sincères. Lors de ces relations informelles, je privilégie le rapport avec les anciens, les sages ! Je suis un simple gestionnaire missionné pour établir un plan de gestion. Je ne suis ni

l'État ni le préfet et je cherche toujours beaucoup de clarté dans mon positionnement. Rien ne m'empêche d'être au côté des populations.

Ainsi, par exemple, un jour que des véhicules avaient été saccagés, les villageois revendiquaient plus de sécurité. Ils faisaient barrage et empêchaient qui que ce soit d'entrer dans la réserve. Ils ont voulu, moi aussi, me contraindre.

Ma réaction a été de montrer que nous étions dans la même galère. En effet, aucun plan de gestion ne peut être performant si on ne résout pas les problèmes de sécurité. « Moi aussi, on m'a volé des pirogues », ai-je expliqué. J'ai signé leur pétition et nous sommes allés, ensemble, voir le préfet. J'ai servi de passerelle entre eux et l'administration et la confiance s'est vraiment instaurée.

Pour être accessible, il faut aussi reconnaître la culture de l'autre. Lors d'une réunion, j'ai eu envie d'exprimer mon désir de travailler main dans la main avec eux. Aussi, j'ai parlé en créole. Et là... tout le monde a applaudi.

Par cet acte, je voulais signifier que je reconnaissais la va-

leur de leur culture. Je sais aussi que, dans une réunion, quand les gens parlent leur langue, c'est une manière de mettre certaines choses à plat. Je n'y vois pas de défiance.

Tout cela ne m'empêche pas d'affirmer mes positions, qui peuvent être en contradiction avec la population. Je peux, je sais, dire non.

Je n'en suis pas moins respecté. Ma crédibilité repose sur la parole donnée et sur le fait d'être fiable. Je suis conservateur et je cherche à ce que les gens identifient mon positionnement comme tel.

Je ne veux pas confondre les relations de confiance, le respect et le copinage. On m'interpelle, et j'échange avec tous, enfants ou adultes... cependant, je reste ce que je suis. Récemment, par exemple, des jeunes m'ont invité pour leur anniversaire. J'ai décliné. » On serait tenté d'applaudir tant le positionnement est clair, cohérent, respectueux. Pourtant le plan de gestion est en retard et l'administration complexifie la situation par ses nécessités administratives. Rien n'est joué. ●

Recueilli par Mounè Poli



En Polynésie, le dialogue constitue l'outil privilégié pour favoriser une gestion durable des ressources.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Les habitants des atolls définissent leurs règles en référence à leur culture

En 2002, un projet vise à agrandir la réserve de biosphère de l'atoll de Taiaro (Polynésie) à l'ensemble des sept atolls de la commune de Fakarava. La proposition émane des élus de Fakarava, du gouvernement de Polynésie française relayée par le comité Mab¹ France. En accord avec le concept et les pratiques des réserves de biosphère de l'Unesco, les règles concernant l'usage des ressources seront élaborées avec les populations, lesquelles sont également sollicitées pour établir un zonage spatialisant les types de réglementations et modes de gestion.

Ici, où le milieu naturel offre les principales ressources (la majorité de la population vit de la pêche, de la coprahculture, de l'artisanat, de la perliculture), certaines questions cruciales vont se poser : comment réglementer les prélèvements d'œufs de kavekas (sternes fuligineuses), de kaveu (crabe de cocotier) ou encore ceux de coquillages endémiques de Niau, de bénitiers, de pati (poissons laits), etc.

Accompagnement. Les services administratifs, membres de l'organe de gestion de la réserve, ne peuvent être en permanence sur site, faute de moyens humains et financiers. Ils choisissent tout de même d'accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration des règles de gestion en réalisant de nombreuses missions dans ces îles. Ainsi, sur



Les modes de régulation traditionnels, à l'initiative des habitants, doivent être mis en valeur.

Piège à poissons sur l'atoll de Raraka.

chaque atoll, des réunions publiques sont organisées par la municipalité, permettant d'expliquer ce qu'est une réserve de biosphère, ses objectifs intégrés de conservation, d'éducation, de recherche et de développement, et d'aboutir à la mise en place de différentes zones et des règles qui s'y appliquent. La participation de la population est active.

Les débats portent principalement sur la gestion des ressources. Des conflits d'usages peuvent parfois se révéler. L'atoll de Niau en est une il-

lustration puisqu'une partie de la population souhaite l'interdiction de l'exportation de poissons laits tandis qu'une autre exprime son désaccord.

Identité et culture. Le dialogue se fait en référence avec l'identité et la culture des populations. Ainsi, certaines zones de la réserve renvoient à la culture du *rahui* polynésien : un outil de gestion traditionnelle des écosystèmes et des ressources naturelles utilisé par les Polynésiens avant l'arrivée des Européens.

Celui-ci visait à garantir des réserves de nourriture ou le maintien d'espèces particulières en restreignant ou défendant l'exploitation de ressources naturelles ou cultivées². On note alors que trois des atolls ont intégré des *rahui* dans leur zonage pour des périodes allant de six mois à deux ans.

La concertation aboutit également à la définition des zones à vocation touristique, agricole... et à l'ensemble des modes de gestion des zones terrestres et lagunaires.

Révision. Certaines règles ainsi définies se sont révélées inappropriées ou inapplicables. À la demande de la population, elles devront être révisées. Certaines zones de rahui par exemple, sont aujourd'hui remises en cause. Un processus de révision est donc en cours, et les administrations locales poursuivent leur accompagnement de définition de mesures de gestion. Le comité de gestion de la réserve de biosphère (il regroupe les principales parties prenantes de l'ensemble des sept atolls et est présidé par le maire de Fakarava), recueille et étudie toutes les propositions à cet effet.

Par ailleurs, plusieurs associations permettent un travail de relais. Constituées sur divers atolls, elles visent la mise en œuvre des mesures de gestion et la valorisation de la réserve de biosphère. Officiellement désignée en 2006 par l'Unesco, la réserve de biosphère est inscrite dans le droit de la Polynésie française. Si les changements apportés au zonage et aux modalités de gestion se révèlent importants, l'Unesco en sera informé. ●

Catherine Cibien - Mab¹

catherine.cibien@mab-france.org
1. Man and biosphere.

2. On posait un *rahui* pour une durée définie, au cours de laquelle la ressource peut se reconstituer (sur une zone délimitée ou sur des espèces).

Les atolls sont représentatifs de la diversité des situations géomorphologiques, écologiques et humaines de Polynésie : lagon fermé, à une ou à deux passes, socle corallien.

En Polynésie, l'analyse écorégionale marine vient de s'achever

La Convention sur la diversité biologique (traité international adopté à Rio de Janeiro en 1992) se fixe pour objectif le développement de réseaux représentatifs d'aires marines protégées d'ici 2012¹. Ces réseaux sont identifiés par le biais d'analyses écorégionales.

Mise en place dans le but d'identifier les réseaux de sites d'aires marines protégées d'intérêt prioritaire, l'analyse éco-régionale (AER) se concentre sur les grands objectifs de conservation : *hot-spots* de biodiversité, échantillons représentatifs des écosystèmes, processus écologiques... Elle cherche également à identifier les activités liées à la mer, porteuses de développement économique durable, afin de développer des orientations stratégiques à moyen et long termes pour leur conservation et leur gestion.

Le travail d'analyse des données biologiques, écologiques et socio-économiques, porté par des experts et des scientifiques, s'accompagne d'une importante consultation des acteurs.

Les connaissances acquises lors de l'AER sont ensuite croisées pour identifier les sites porteurs des enjeux les plus forts. En Nouvelle-Calédonie, par exemple, cette démarche conduite de 2005 à 2008² a permis de justifier du caractère exceptionnel des sites et d'aboutir au classement des récifs au patrimoine mondial de l'Unesco.



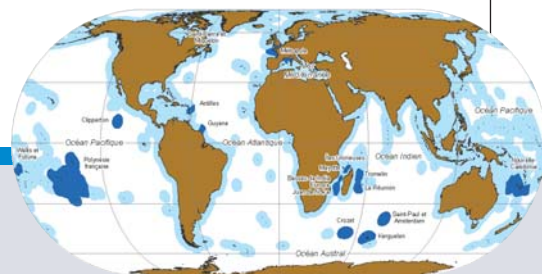
© Fred - Wikipédia

En Polynésie française, une analyse écorégionale marine vient de s'achever. Conduite pour le gouvernement polynésien par l'Agence des aires marines protégées et le WWF-France, elle a identifié cinquante-huit îles ou atolls (près de 50 % des îles polynésiennes) comme étant remarquables.

En termes d'application pratique, l'analyse permet de hiérarchiser les priorités. En Polynésie, seize îlots sont qualifiés d'intérêt prioritaire majeur et trente et un d'intérêt prioritaire. L'AER permet également de juger des besoins de connaissance. Ici, onze îlots ont été catalogués de potentiellement importants mais mal connus. Après présentation de ces résultats dans les différents archipels, cette stratégie de création des aires marines protégées de Polynésie française sera officiellement promulguée par le gouvernement. Elle conduira au développement d'un réseau d'espaces protégés, administrés et gérés différemment en fonction des enjeux identifiés. ●

Catherine Gabrié - WWF et Agence des aires marines protégées
c.gabrie@free.fr

1. Les objectifs nationaux visent la protection de 20 % des zones marines sous juridiction française en 2020 (10 % en 2012).
2. Conduite par le WWF avec les financements du Crisp (*Coral reef initiatives for south pacific*) et de l'Ifreco (Initiative récifs coralliens pour le Pacifique sud).



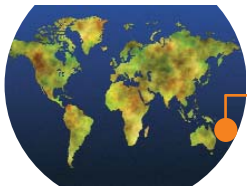
En bleu, les zones économiques exclusives (ZEE) françaises. Une zone économique exclusive est un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière économique.

La France possède le deuxième domaine marin du monde

La France possède le deuxième domaine marin au monde, le seul sur la planète à couvrir les trois grands océans. 97 % de ce domaine se trouve dans les eaux ultra-marines dont près de la moitié en Polynésie française. La France abrite aussi 20 % des atolls et 10 % des récifs coralliens de la planète, quatre écorégions marines prioritaires avec des zones d'importance internationale pour les espèces menacées telles que les tortues marines, les cétacés ou les oiseaux de mer. ●

Chefferie de Fayawe,
à une dizaine de
kilomètres de Mouli.

© G.I.E. Océanide



NOUVELLE-CALÉDONIE

Prendre en compte l'histoire et l'organisation sociale

En Nouvelle-Calédonie, l'inscription du lagon au patrimoine de l'Unesco relève le défi d'une gestion participative. Elle prend en compte la complexité de la construction sociale et traite de la relation des hommes entre eux, à propos de la nature.

En cette fin d'année 2007 sur l'atoll d'Ouvéa, en Nouvelle-Calédonie, le projet d'inscription des récifs sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco ne cesse d'alimenter les conversations des 2500 habitants de l'île. En réunion dans la case de la chefferie, le «vieux» Joseph prend la parole : « C'est les vieux d'avant qui ont mis les choses comme ça ! Y faut qu'on range sans déranger... Derrière le caillou aux mulets, y a des gens, mais moi, je peux pas parler parce que c'est à eux ça ! »

Les traces vivantes d'une histoire douloureuse. Certes, ce projet d'inscription à l'Unesco serait une reconnaissance de la valeur naturelle exceptionnelle du lagon calédonien, pour sa taille – le

plus grand du monde –, et pour la diversité stupéfiante de ses récifs coralliens et écosystèmes associés. En ces temps de changements et de menaces sur l'environnement de la planète, chacun ici est en mesure de comprendre la portée mondiale du projet. Mais sur l'île d'Ouvéa, il prend aussi une tout autre dimension pour la population kanak qui se remet doucement du lourd tribut qu'elle a payé durant la guerre civile pour l'indépendance des années 80 (19 morts lors d'une prise d'otage).

Le vieux Joseph interpelle les techniciens chargés de la gestion participative des aires marines : les seuls critères biologiques et écosystémiques ne suffiront pas à l'organiser. Pour gérer les espaces et les espèces, il faudra tenir compte des enjeux humains et de l'organisation coutumière des populations locales, de tout un héritage culturel riche et complexe ignoré par l'administration, et qui, de fait, s'effrite. Sur le domaine public maritime hérité de l'administration française, deux lé-

gitimités coexistent sans relation entre elles, sans se reconnaître, celle de l'administration qui a compétence en matière environnementale et qui agit avec des outils légaux, et celle coutumière qui organise l'espace par la parole. Pour la population de l'île, le projet représente donc un formidable enjeu de reconnaissance culturelle et de prise en compte de la territorialité identitaire kanak. Mais voilà, c'est compliqué.

Une organisation claniste.

Des semaines d'enquêtes révèlent qu'un clan «gardien» désigné par une chefferie est chargé du lieu où fraient les mulets. Pourtant, ce clan n'a pas de légitimité pour en parler en public et est absent des réunions. On découvre aussi que la chefferie qui l'a dési-

« Pour gérer les espaces et les espèces, il faut tenir compte de l'organisation coutumière des populations, de tout un héritage culturel riche, et ignoré par l'administration ».

gné n'est pas la chefferie locale, mais une chefferie ancienne parlant une autre langue et déplacée dans un autre district de l'île, chefferie non reconnue par l'administration malgré son organisation sociale en réseau bien vivante... Chaque fil que l'on tire de l'écheveau de l'organisation coutumière complexe révèle de nouveaux enjeux territoriaux, sociaux, identitaires et culturels cachés dans un contexte parfois conflictuel hérité d'une histoire douloureuse.

L'occasion de faire reconnaître l'identité kanak.

En Nouvelle-Calédonie, ce projet d'inscription au Patrimoine mondial de 15 000 km² de lagon est une occasion d'organiser la gestion participative de l'environnement, de faire reconnaître concrètement les liens aux territoires, l'identité kanak et les autorités coutumières qui régissent le quotidien d'une partie importante de la population. Depuis 2007, les trois provinces (Îles, Nord et Sud) et les habitants de Nouvelle-Calédonie ont partout monté des comités de gestion rassemblant toutes les parties prenantes, avec la volonté de répondre aux nouveaux enjeux de gouvernance liés au patrimoine naturel et culturel. Les responsables politiques et la société calédonienne dans son ensemble, par cette volonté de travailler ensemble, nous rappellent avec force que la gestion environnementale n'est pas qu'une question de relation de l'homme à la nature, mais peut-être, surtout, de relation des hommes entre eux à propos de la nature. ●

Pascal Hébert

Biologiste marin

Jean-Brice Herrenschmidt

Géographe

Sven Menu - Juriste de l'environnement

GIE Océanide, Pôle d'expertise et de recherche pour la gestion intégrée des territoires et de l'environnement,

Centre IRD de Nouméa
gieoceanide@gmail.com



Daniel Maximin

Romancier, poète et essayiste, né en Guadeloupe Daniel Maximin est en charge de l'organisation de l'année des outre-mers français pour 2011.

« Ici, la nature se range du côté des opprimés »

Vous aimez dire qu'outre-mer, la nature n'est pas un décor mais un personnage, qu'est-ce que cela signifie ?

Il y a, en Europe, une idée qui consiste à penser que nous pouvons nous rendre maître et possesseur de la nature. L'objet de la réunion des hommes en société est de lutter contre la nature disait-on au 18^e siècle. Cette pensée occidentale a émigré vers l'Amérique au moment de la colonisation. Ceci explique la tentative d'exploitation à outrance de la nature au même titre que l'exploitation humaine. Mais outre-mer, la nature n'est pas per-

« La nature fait partie de notre histoire, elle est perçue comme un personnage, une alliée.

çue de cette manière. Nos sociétés sont un condensé d'humanités venant d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amérique; elles sont constituées d'une humaine diversité construite sur l'esclavage, la traite, les immigrations diverses. Nous avons vécu l'aliénation de l'homme, tandis que la nature subissait la même exploitation avec la monoculture et l'utilisation à outrance de ces ressources sans se préoccuper de sa protection.

Aussi dans le combat des révoltés, la nature est-elle perçue comme étant du côté des opprimés; contre l'opresseur. C'est elle qui offre le refuge, les fruits, la chaleur. La nature était le lieu d'accueil des résistances. Elle participe à notre histoire et elle est célébrée comme une alliée. À ce titre, c'est un personnage avec lequel s'est installée une connivence. Les peuples de Caraïbes ne peuvent oublier que tout doit être fondé sur une alliance entre la biodiversité naturelle et humaine.

Il y aurait outre-mer une conscience plus « juste » du rapport à la nature ?

L'outre-mer est traversé par des contradictions. Car au fond, c'est bien un modèle européen d'exploitation de la nature lié à l'exploitation de l'homme qui a été imposé. Ce modèle génère des contradictions avec celui de résistance contre les systèmes oppresseurs.

Que voulez-vous, les peuples ne sont pas naturellement écologistes et parfois l'an-



© G. Ouennette

cienne victime reproduit les modalités de l'opresseur...

Mais ici la nature n'est jamais considérée ni comme une personne faible et fragile qu'il faudrait protéger contre la puissance de l'homme, ni comme un ennemi à dompter ou à abattre.

Elle offre l'image de la vitalité, car même ses cataclysmes font partie de la vie. Le volcan par exemple est le créateur de l'île au milieu de la mer. Il y a un vrai respect de la force de cette nature. Un respect que traduit fort bien cette pensée amérindienne: « Le cyclone vient détruire tout ce qui n'aurait pas dû être construit. » ●

Recueilli par Moune Poli

daniel.maximin@wanadoo.fr